

## Exposé du Trésorier

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**Du 27 avril 2004 à Montpellier**

**COMPTE D'EXPLOITATION**

	<i>DÉBIT</i>	<i>CRÉDIT</i>
Cotisations 2003		3.098,00 €
Frais de secrétariat	1.465,00 €	
Affranchissement	695,00 €	
Téléphone	121,00 €	
Déplacements	135,00 €	
Assurances	548,00 €	
Divers	598,00 €	
	<hr/>	<hr/>
	3.554,00 €	3.098,00 €
Déficit d'exploitation		456,00 €
	<hr/>	<hr/>
	3.554,00 €	3.554,00 €

**RÉSULTAT A.G.O. 2003 à REIMS**

	<i>DÉBIT</i>	<i>CRÉDIT</i>
Encaissement des participations		24.962,00 €
Remboursements / Annulations	1.754,00 €	
Débours et facturations	24.986,00 €	
Ristournes / remboursements des prestataires		343,00 €
	<hr/>	<hr/>
	26.740,00 €	25.305,00 €
Déficit		1.435,00 €
	<hr/>	<hr/>
	26.740,00 €	26.740,00 €

**COMPTE DE PERTES ET PROFITS**

	<i>DÉBIT</i>	<i>CRÉDIT</i>
Intérêts sur livret épargne année 2002		444,00 €
Plus value sur F.C.P. <i>Sogetop</i> au 31/12/03		578,00 €
Déficit d'exploitation	456,00 €	
Déficit compte A.G.O.	1.435,00 €	
	<hr/>	<hr/>
	1.891,00 €	1.022,00 €

Déficit		869,00 €
	1.891,00 €	1.891,00 €

## BILAN de L'EXERCICE 2003

	<i>ACTIF</i>	<i>PASSIF</i>
Report à nouveau		37.563,00 €
Solde compte courant banque au 31/12/03	2.098,00 €	
Solde caisse au 31/12/03	130,00 €	
Solde livret épargne au 31/12/03	10.444,00 €	
Évaluation titre <i>Sogetop</i> au 31/12/03	<u>24.022,00 €</u>	
	36.694,00 €	37.563,00 €
Perte de l'exercice		<u>869,00 €</u>
	<u>36.694,00 €</u>	36.694,00 €

## COMMENTAIRES

L'année dernière je vous ai laissé entendre que les intérêts sur livret pourraient peut-être échapper à l'imposition, où tout au moins, que la taxation pourrait ne pas être mise en recouvrement, en raison de la modicité des sommes en jeu. Le centre des impôts s'est ravisé et j'ai dû acquitter 45 € au titre des revenus 2001, et 102 € au titre de ceux de 2002. En revanche, je peux vous confirmer que les intérêts de 2003, 444 € ne seront pas taxés car ils se situent désormais en deçà du seuil imposable de 625 €. Il faudra à l'avenir veiller à ne pas dépasser ce seuil.

Le solde de l'épargne de l'amicale, 24.022 € est maintenant investi dans un fonds garanti, à échéance de trois ans, adossé à une sélection d'actions et est non imposable pour les Associations... tout au moins pour le moment !

Revenons au compte d'exploitation de l'exercice passé. Tandis que les recettes, c'est-à-dire en fait les cotisations, se sont érodées en raison de la diminution quasi inéluctable du nombre des cotisants, les dépenses ont augmenté au rythme de l'inflation, si modérée soit-elle. Au cours des six dernières années, les recettes ont diminué de 17% tandis que les dépenses d'exploitation ont, elles, augmentées de 14%.

En ce qui concerne les cotisations, pour l'exercice 2003, nous en avons encaissé 153 (dont 11 ont été reçues et donc comptabilisées sur l'exercice actuel). Grosso modo, 3/4 des inscrits à l'amicale se sont donc acquittés pour un total de 3.359 €. La moyenne de cotisation s'établit à presque 22 € ce qui est légèrement supérieur à celle des années précédentes et prouve que nos adhérents ont intégré une certaine inflation et sont conscients de la modicité de la cotisation de base inchangée depuis de nombreuses années. En revanche, ce qui est préoccupant, c'est le nombre des cotisants qui diminue d'année en année ; de 234 en 1999, nous n'en avons plus que 153 aujourd'hui avec un sursaut à 212 en 2001... parce qu'il y avait eu un rappel !

Ajoutez à ce constat, le fait que l'Amicale prend délibérément à sa charge, sur sa trésorerie, une partie du coût de certaines prestations des A.G.O., c'est-à-dire les déficits de nos Assemblées dont

la moyenne est de 800 à 1.000 € par an. Vous comprendrez alors pourquoi notre bilan fait ressortir une perte de 865 € pour l'exercice. Nous sommes désormais à la limite fatidique des 3% de notre PIB... Mais la cassette n'a pas été touchée, dont tout va bien !